YERRES

Relations Publiques
N° tel : 01 69 49 76 16
N/Ref : NDA/DM/DA

DECISION N° 2001/50

OBJET : Mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) au profit du " RUGBY OLYMPIQUE YERROIS "

Le Député Maire de la Commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du conseil municipal de la commune d'Yerres en date du 29 juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122.20 du code des communes,

VU la délibération du conseil municipal en date du 17 mars 1997 fixant les tarifs de location des salles communales et notamment de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C.)

CONSIDERANT que Monsieur Giuseppe MAGNIFICO " Président du Rugby Olympique Yerrois " a souhaité utiliser la salle polyvalente (gymnase du C.E.C).

DECIDE

DE signer avec le "Rugby Olympique Yerrois", représenté par Monsieur Giuseppe MAGNIFICO la convention afférente à la mise à disposition de la salle polyvalente (gymnase du C.E.C) à titre gratuit le samedi 10 mars 2001.

Fait à Yerres, le 16 février 2001.

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN

REÇU LE
22 FEV. 2001
SOUS-PRÉFECTURE
DE L'ARRONDISSEMENT D'ÉVRY

HÔTEL DE VILLE
60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
SITE INTERNET : WWW.VILLE-DE-YERRES.FR
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE